

LASNE NATURE

BULLETIN TRIMESTRIEL PUBLIE PAR L'ASBL "LASNE NATURE" • RUE DE FICHERMONT 3 • 1380 LASNE

DECEMBRE 1993 - JANVIER - FEVRIER 1994 • N° 16 • Editeur responsable: Y. DELAIN - 11 rue de Ceroux - 1380 Lasne

OU EN EST L'AFFAIRE DE LA CARRIERE TROISIEME ?

On attend.

Le Ministre Lutgen a jusqu'au 17 décembre, paraît-il, pour statuer, suite aux 10 recours introduits auprès de lui contre la décision de la Députation Permanente d'autoriser la décharge de la rue du Double Ecot à Couture. Parmi ces 10 recours figurent celui de Lasne Nature, mis au point par les avocats de notre asbl, en concertation avec ceux des autres principaux opposants. Nous avons bon espoir que la décision finale nous soit favorable. Certes, légalement les recours au Ministre ne sont pas suspensifs de la décision attaquée. Avant que le Ministre statue, nous assisterons vraisemblablement à quelques rebondissements du genre de l'annonce faite par la société De Kock Wavre début novembre, de son intention d'aménager prochainement dans le fond de la carrière le bassin de décantation des eaux de ruissellement prévu dans sa demande de permis d'exploiter. Un tel travail apparaît d'ailleurs moins comme un préalable à l'exploitation que comme un moyen de mettre à l'épreuve

la volonté de la Commune.

Celle-ci s'oppose en effet à la fois à la circulation des plus de 10 T et à la modification du relief du sol, le permis de bâtir étant considéré comme périmé. Il est à remarquer que si la société De Kock Wavre voulait vraiment commencer l'exploitation, elle aurait au préalable à consentir de nouveaux investissements (paiement d'une caution de 4 millions, clôture complète du site, installation d'une aire de nettoyage, etc...) ...et à obtenir un permis de bâtir.

Dans l'incertitude où elle se trouve quant à la décision que le Ministre prendra, et quant au destin des recours ultérieurs qui, le cas échéant, seraient adressés, notamment par nous, au Conseil d'Etat, la société De Kock Wavre agirait fort imprudemment en procédant à des investissements préalables. Rappelons enfin d'autre part que le Conseil Communal de Lasne unanime, a, décidé de demander au ministre l'agrément de la Commune en tant qu'exploitante de décharges de classe 3, et que le Plan Wallon des déchets prévoit que priorité sera accordée aux communes en ce domaine.

Le Ministre ayant à statuer sur cette demande là, on attend.

Nous pouvons espérer ainsi voir se réaliser le projet communal de transformation du site en espace public.

F.D.

LE MOT DU PRESIDENT

Il en est qui, parmi nous, croient voir dans la récente régionalisation de la Belgique la manifestation d'un phénomène nouveau : le triomphe des régionalismes, des particularismes, opposés à l'unitarisme bienfaisant de jadis. D'autres, au contraire, soulignent les aspects positifs de cette évolution. Aspects positifs ? Aspects pervers ?

Ainsi au sein de nos entités rurales, la tendance frileuse au refermement sur soi même dans la recherche de l'intérêt particulier s'affirme de plus en plus et les manifestations de ce phénomène social ne manquent pas.

Que de propriétés, à Lasne, ceinturées d'épaisse clôtures richement arborescentes coupant la vue de zones d'intérêt paysager de valeur; que de routes, de rues étroites assimilées à des pistes de formule 1 où le simple respect du plus faible, du moins rapide est inexistant; que de déchets de tous genres rejetés le long des chemins et sentiers; que de trottoirs devenus parkings suite au je m'en fichisme des conducteurs; que de rosiers ou de rhododendrons arrachés dans des plantations communales par ceux qui n'ont aucun respect pour ce qui est le bien de tous.

Que de bruits lancinants lors des périodes de tonte des pelouses (et Dieu sait s'il en est de grandes à Lasne!) jusques et y compris en dehors des heures et jours permis !

De même, une opposition pas toujours très nuancée à l'installation bien nécessaire d'une station d'épuration des eaux de Plancenoit n'illustre-t-elle pas cette opposition entre l'intérêt particulier et l'intérêt général ? Etc...

En fait, il s'agirait d'effectuer une toute petite opération mentale prolongée par un simple geste sur le clavier de notre ordinateur : annuler le JE et faire apparaître le NOUS. Quel paradis serait alors notre village alors que, le plus souvent, Lasne apparaît comme une multiplicité de territoires particuliers, fermés, clôturés où chacun tend à développer, protéger son intérêt particulier au détriment de l'intérêt général, du bien commun. C'est vraiment le chacun pour soi. Et si ça devenait le chacun pour tous !

AGENDA

Avant toute chose... et avant tous les autres, nous tenons à souhaiter à nos lecteurs, à nos membres et à tous les habitants de Lasne une bonne année 1994.

DECEMBRE 1993

JEUDI 2

Réunion du groupe SENTIERS ATTENTION ! A partir de ce mois la réunion mensuelle du groupe SENTIERS se tient le premier jeudi de chaque mois non plus au Centre sportif de Lasne mais au Centre sportif de Maransart, toujours à 20 h.

SAMEDI 11

Rencontre de Lasne Nature, avec les peintres R. Vander Borgh et E. Duchêne habitant depuis plus de 35 ans, 8, place Communale d'Ohain. Visite de leur atelier. Rendez-vous à 10h30, face au n° 8. Exceptionnellement, compte tenu des fêtes de fin d'année, la réunion mensuelle de LASNE NATURE n'aura pas lieu le dernier jeudi.

JANVIER 1994

JEUDI 6

20 h. Réunion du groupe SENTIERS au Centre sportif et culturel de Maransart (et non plus à celui de Lasne).

SAMEDI 8

JOURNEE DE GESTION de la RESERVE NATURELLE DU RU MILHOUX. Rendez-vous dès 9 h30 le long de la réserve. Bottes indispensables. Potage chaud à midi.

SAMEDI 8

Promenade ornithologique organisée par AVES et guidée par sa présidente Brigitte CHIWIY. Départ à 9 h du parking en face de l'église de Lasne centre.

JEUDI 27

20 h. Réunion mensuelle de LASNE NATURE au Centre sportif et culturel de Maransart.

FEVRIER 1994

JEUDI 3

20 h. Réunion du groupe SENTIERS au Centre sportif culturel de Maransart.

DIMANCHE 13

JOURNEE DE GESTION de la RESERVE NATURELLE DU RU MILHOUX. Rendez-vous dès 9 h 30 le long de la réserve. Bottes indispensables. Potage chaud à midi.

VENDREDI 18

LASNE NATURE organise une promenade nocturne. Départ à 20 h. du parking de l'ancienne gare de Maransart. Activité de rechange en cas de mauvais temps. Bottes et lampes de poche conseillées.

JEUDI 24

20 h. Réunion mensuelle de LASNE NATURE au Centre sportif et culturel de Maransart.

CONTRAT DE RIVIERE

Grande nouvelle, depuis le 22 octobre, le contrat prend définitivement tournure. En effet, la signature a réuni la Région wallonne, la Province de Brabant et les seize communes qui seront impliquées. A leurs côtés 23 associations qui joueront le rôle "d'oeil de Moscou". L'objectif étant de veiller au suivi des réalisations, ainsi que des tâches bien spécifiques (indice biotique, observation des nuisances, recensement des pollutions). Lors de notre dernière réunion au Centre Culturel du Brabant Wallon à Court-St-Etienne, les points suivants ont été présentés :

- L'indice biotique devra se réaliser au début du printemps et de l'automne. Les résultats ne pourront pas se comparer car chaque saison a ses invertébrés spécifiques.
- Nous avons souhaité une coordination entre le comité technique et les associations car actuellement nous ne recevons aucun procès-verbal.
- Le projet de la station d'épuration de Plancenoit est toujours en suspens. Un comité de quartier s'est formé pour s'opposer au projet de l'implantation sur le site prévu. Le monde associatif a

regretté que ce point n'ait pas été débattu au Contrat Rivière (voir notre article consacré à la station de Plancenoit). Qui constitue le CONTRAT RIVIERE ? LE COMITE TECHNIQUE : agents administratifs de la région, de la province, des communes, de l'I.B.W., représen-

tants des autres comités.

LE COMITE SCIENTIFIQUE : représentants des facultés universitaires.

LE COMITE COMMUNES : bourgmestres et échevins, fonctionnaires communaux.

LE COMITE DE PARTICIPATION : associations, médias, institutions socio-culturelles, centres de formation.

Alain CHARLIER groupe EAU et POLLUTIONS



Dessin de Philippe Geluck publié dans "Le Soir" du 28/10/1995

ASSEMBLEE GENERALE DE LASNE NATURE

NOS DOSSIERS

Nous avons évoqué nos interventions au sujet de diverses enquêtes concernant les lotissements, projets de constructions en zone verte, classement du Smohain, etc... Mais il est évident que l'essentiel de nos actions a porté sur le projet de décharge dans la carrière Troisième. Les nombreux rebondissements, enquêtes, recours et oppositions successives, les actions de nos avocats, en collaboration avec tous les opposants, dont il faut souligner l'unanimité, ont mobilisé beaucoup de nos énergies.

Un nouveau dossier a été ouvert au sujet de la demande d'implantation d'une mini-station d'épuration à Plancenoit.

RESERVE DU RU MILHOUX

Elle a continué à retenir tous nos soins. L'autorisation de construire un poste d'observation pour ornithologues est enfin arrivée. Un nouvel appel de main d'oeuvre est lancé pour les journées de construction et de gestion.

GROUPES EAU ET SENTIERS

La signature du Contrat de Rivières par 16 bourgmestres constitue une étape importante dans la politique d'assainissement de nos eaux. Nous continuons nos analyses et nous nous réjouissons de la progression des travaux de pose de collecteurs le long de la Lasne et du Smohain.

Dans le secteur des sentiers une vigilance accrue permet au groupe de veiller à la sauvegarde et à l'entretien de ceux-ci, tandis que se poursuit l'édition de nouvelles cartes des sentiers.

Elle a été l'occasion de dresser un bilan de notre travail et de nos perspectives d'avenir.

NOS ACTIVITES AU QUOTIDIEN

Impossible, dans le cadre de cet article, de dresser un bilan complet de nos multiples activités.

Notre bulletin est l'épine dorsale de notre association, c'est lui qui nous permet de garder un contact permanent avec tous les habitants de notre commune. Nos promenades, nos conférences se poursuivent tandis que notre participation aux diverses fêtes de Lasne, l'édition des cartes de nos chemins et sentiers, de nos cartes postales, nous permettent de recueillir des fonds pour nos actions, mais aussi de rencontrer et de dialoguer avec le public, avec nos membres.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Poursuivre et développer notre travail. Augmenter le nombre de nos membres (nous sommes déjà plus de 650) est un de nos buts, car cela nous permettra d'être plus largement représentatifs de notre population. Compte tenu de nos obligations financières, frais d'avocats, frais de gestion du Ru Milhoux, de la nécessité d'étoffer notre documentation par des ouvrages spécialisés, des abonnements à certaines revues, de nos projets d'éditions, la cotisation ne devrait désormais plus être inférieure à 300 F par an. Ceux qui le peuvent ne s'en tiennent pas là et nous les en remercions.

Un appel à davantage de collaboration dans tous les domaines est lancé (voir notre ques-

tionnaire spécial).

Le succès de nos promenades à thèmes étant démontré, nous devons les développer. Nous nous sommes engagés à collaborer à un nouvel inventaire des zones d'intérêt paysager (voir notre article).

Enfin, une attention soutenue sera accordée à l'évolution de tous les dossiers en cours et tout particulièrement celui concernant le projet de décharge de Couture et la toute récente demande d'installation de la station d'épuration de Plancenoit... tandis qu'une vigilance permanente est requise pour tout nouveau problème risquant de surgir.

Après la lecture du rapport du commissaire aux comptes, rapport adopté par l'assemblée, celle-ci décide de prolonger d'un an le mandat du comité tout en souhaitant qu'à partir de 1994 les membres soient élus pour 2 ans minimum.

Un ajout aux statuts est ensuite adopté. Il s'agit d'insérer dans l'article 2 une phrase précisant que la compétence de l'asbl s'étend "à la sauvegarde et à la défense des chemins et sentiers, et leur libre accessibilité au public".

Avant le verre de l'amitié, les participants ont pu regarder les séquences filmées par la RTBF au sujet de la Lasne, et réalisées à l'initiative de Bernard GILLAIN sous le titre général de "Retour aux sources", émissions dont la programmation fut reportée à plusieurs reprises. Nous les avons donc vues en "avant-première".

Didier GELUCK, secrétaire

LETTRE DU CHEF INDIEN SEATTLE

Il y a quelques mois, nous reproduisons un court extrait de la lettre que le Chef Indien Seattle avait adressée en 1854 au Grand Chef Blanc à Washington (Abraham Lincoln, président des Etats-Unis) Celui-ci lui avait offert d'acheter une large zone du territoire indien et promis une Réserve pour le peuple indien. Répondant au désir de quelques lecteurs, nous en publions la première partie, avec l'espoir que nous pourrions poursuivre cette publication dans nos numéros suivants.

Comment pouvez-vous acheter ou vendre le ciel, la chaleur de la terre ?

L'idée nous paraît étrange.

Si nous ne possédons pas la fraîcheur de l'air et le miroitement de l'eau, comment pouvez-vous les acheter ?

Chaque parcelle de cette terre est sacrée pour mon peuple. Chaque aiguille de pin luisante, chaque rive sableuse, chaque lambeau de brume dans les bois sombres, chaque clairière et chaque bourdonnement d'insecte est sacré dans le souvenir et l'expérience de mon peuple.

La sève qui coule dans les arbres transporte les souvenirs de l'homme rouge.

Les morts des hommes blancs oublient le pays de leur naissance lorsqu'ils vont se promener parmi les étoiles.

Nos morts n'oublient jamais cette terre magnifique, car elle est la mère de l'homme rouge.

Nous sommes une partie de la terre, et elle fait partie de nous.

Les fleurs parfumées sont nos soeurs, le cerf, le cheval, le grand aigle, ce sont nos frères.

Les crêtes rocheuses, les sucs dans les prés, la chaleur du poney, et l'homme, tous appartiennent à la même famille.

Ainsi, lorsque le Grand Chef à Washington envoie dire qu'il veut acheter notre terre, demande-t-il beaucoup de nous.

Le Grand Chef envoie dire qu'il nous réservera un endroit de façon que nous puissions vivre confortablement entre nous.

Il sera notre père et nous serons ses enfants.

Nous considérerons, donc, votre offre d'acheter notre terre.

Mais ce ne sera pas facile. Car cette terre nous est sacrée.

Cette eau scintillante qui coule dans les ruisseaux et les rivières n'est pas seulement de l'eau mais le sang de nos ancêtres.

Si nous vous vendons de la terre, vous devez vous rappeler qu'elle est sacrée, et vous devez apprendre à vos enfants qu'elle est sacrée et que chaque reflet spectral dans l'eau claire des lacs parle d'événements et de souvenirs dans la vie de mon peuple.

Le murmure de l'eau est la voix du père de mon père.

(à suivre)

UNE "GUIDE NATURE" A LASNE

Si les petits ruisseaux font les grandes rivières, ils participent aussi, et comment, à la beauté des sites. Ainsi en est-il du Smohain que Françoise Tobie a si bien célébré. Mais ce préambule demande une explication.

Françoise Tobie est co-fondatrice, membre ardente et active de Lasne Nature. Sa préparation pédagogique l'oriente particulièrement vers les écoles où elle tente de communiquer sa passion de la nature aux enfants avec qui elle établit rapidement le contact.

Son désir de parfaire ses connaissances lui fait suivre la formation de guide nature, qu'elle termine avec succès, à l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique.

L'année s'achève par un mémoire à présenter.

LA VALLEE DU SMOHAIN, UN SITE A PROTEGER est le thème que Françoise a choisi et étudié longuement sous tous ses aspects tant humain que géographique, artistique ou historique. Elle a observé la vallée dans les moindres détails, analysé avec passion ce site unique que l'on s'étonne de trouver aux portes de la capitale.

La flore et la faune de ces lieux n'ont plus de secret pour elle. Le travail accompli est admirable. Les heures de notre amie ne furent pas comptées, elle ne ménagea pas son temps pour faire connaître un coin de Brabant Wallon qui lui est cher.

Bravo, Françoise, d'avoir réussi à mener tout de front. Lasne Nature est heureuse de te compter parmi ses membres. Ton enthousiasme est tel qu'il a déjà suscité à Lasne un disciple qui va suivre les mêmes cours. Y a-t-il témoignage plus convaincant ?

M. M. LECHARLIER

GROSSES PIECES - DECEMBRE 1993

Le lundi 6: dans les rues de la tournée de ramassage des poubelles du lundi. - Mercredi 8: celles du mercredi. - Vendredi 10: celles du vendredi. - Mardi 14: celles du mardi. - Jeudi 16: celles du jeudi.

A l'heure de boucler ce numéro, nous n'avons pu obtenir les jours de ramassage pour 1994. Cela signifie que pour le mois de février vous devrez demander le renseignement aux services communaux.

Le 21 octobre se tenait à Dour un colloque de "L'Université des Aînés" dont le thème était "Les aînés volontaires et disponibles pour l'Environnement". Une série de communications intéressantes faites par des spécialistes belges et étrangers permirent d'aborder le problème sous divers angles qui allaient de l'étude scientifique de la notion même d'environnement, d'écologie, à l'éco-civisme; la formation et le travail des éco-conseillers, aux récits d'expériences de terrain. La place nous manque (une fois de plus) pour nous étendre sur ces sujets d'un grand intérêt et nous nous contenterons, en évoquant le sujet central du colloque, d'examiner les enseignements à en tirer pour notre commune, pour notre travail. Il y a, c'est évident, de plus en plus de personnes mises à la retraite toujours plus tôt. Qu'il suffise de dire que si en 1970, 63 % des

Retraités au travail?

personnes de 60 à 65 ans avaient encore une vie professionnelle active, le pourcentage est tombé aujourd'hui à 18 %. Dans cette masse de personnes "disponibles" nombreuses sont celles qui seraient heureuses de se rendre utiles, d'avoir une occupation intéressante, que ce soit sur le plan intellectuel ou manuel. Une association comme la nôtre peut leur fournir cette occasion. Déjà de nombreux "aînés" se remettent à des études pour parfaire leurs connaissances, s'ouvrir de nouveaux horizons ou simplement passer le temps. D'autres, mettent leurs connaissances et leur expérience profession-

nelles au service de personnes ou de petites entreprises qui ne peuvent se payer les conseils de spécialistes et acceptent de les aider.

Une association comme la nôtre offre un éventail de possibilités à ceux qui désirent s'investir dans la défense de l'environnement non seulement parce qu'ils désirent "s'occuper" mais parce qu'ils ont conscience que c'est pour préserver la qualité de la vie de leurs enfants et petits-enfants qu'ils oeuvreraient d'une manière utile.

Si le sujet vous intéresse, lisez notre page spéciale, renvoyez-nous le questionnaire, prenez contact avec nous. Nous avons besoin de vous.

D.G.

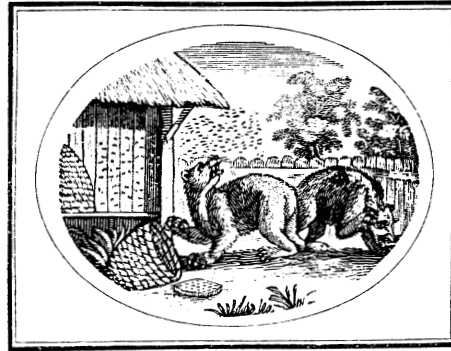
Chronique d'Abélard (1)

L'installation d'une ruche

Tandis que l'abeille, se concentrant en son essaim, entre en hibernation, l'apiculteur fait le bilan de la saison écoulée, élabore des projets pour l'avenir et révisé tout le matériel apicole. L'hiver est propice aux questions et aux décisions importantes. L'heure est donc venue d'aborder, par priorité, l'installation d'un rucher. (2) Que ce soit pour connaître vos droits dans la perspective de la création d'un rucher ou pour apprécier ceux d'un apiculteur du voisinage, voici donc l'essentiel de la législation en vigueur dans ce domaine. (3)

La règle généralement applicable dans notre contexte spécifique est la suivante: pour un rucher de quatre ruches ou moins, il suffit qu'une distance de vingt mètres sépare ledit rucher de toute habitation humaine (le seuil d'entrée) ou de la voie publique. Cette distance est réduite à dix mètres lorsqu'il existe, entre les ruches et l'habitation ou la voie publique, un obstacle plein (mur, palissa-

de, haie, ...) de deux mètres de hauteur au moins. Aucune autorisation n'est nécessaire à ces conditions. Ceci vaut tant en zone rurale qu'en zone d'habitation. Toutefois, l'installation d'un rucher ne s'improvise pas. Orientation et dimension du rucher sont à considérer sérieusement. En outre, l'apiculteur sera sou-



cieux de préserver non seulement l'équilibre naturel, mais aussi l'équilibre social. Si l'abeille n'est pas agressive de nature, le voisinage, lui, peut le devenir... à l'instigation de l'apiculteur peu scrupuleux agissant comme en pays conquis. Un minimum de précautions et une information appropriée fournie aux

voisins évitent bien des conflits de voisinage.

Il convient encore de noter que l'abeille est un animal sauvage (res nullius), reconnu utile. Elle ne devient propriété privée qu'une fois logée dans une ruche. Nous reviendrons sur cet aspect lorsqu'il sera question d'essaimage (dès le mois de mai). Quant à l'utilité de l'abeille nous aurons l'occasion d'en reparler au printemps. Qu'il soit d'ores et déjà précisé que la loi punit celui qui aura occasionné la mort d'une colonie d'abeilles.

La prochaine fois nous parlerons de quelques aspects pratiques, ... mais vous pouvez dès à présent nous contacter si vous bourdonnez par trop d'impatience ou désirez en savoir plus sur ce qui précède.

Amélie Mélo a.s.b.l., avenue Amélie, 9 a, 1330 Rixensart Tél.: 02/653 43 11

1. Il fallait bien lui donner un nom à cette nouvelle rubrique ! Puisse le choix de ce prénom ancestral aiguillonner la sagacité du lecteur, car au-delà du sens (abeillier, abélhour, abélard signifiait apiculteur) il y a beaucoup à découvrir. La connaissance n'est-elle pas au-delà du savoir ?...
2. Le rucher est l'endroit où sont rassemblées des ruches, mais une seule ruche suffit pour parler d'un rucher.
3. Un dossier complet peut être commandé au siège de l'association.

INFOS SENTIERS...INFOS SENTIERS...INFOS SENTIERS...INFOS SENTIERS...INFOS SENTIERS...

Lors de nos réunions du groupe Sentiers et dans notre vie quotidienne, nous sommes souvent amenés à constater l'ignorance des habitants en ce qui concerne les réglementations officielles au sujet des chemins et sentiers.

Pourtant, ces réglementations émanant du Conseil Provincial du Brabant et qui ont été approuvées par un arrêté Royal du 2.2.55 sont fort précises.

Combien de déceptions et d'affrontements pénibles seraient évités si elles étaient respectées...

Aussi, nous proposons-nous de vous faire connaître certains articles importants du Règlement Provincial de Police de la Voirie. Ces articles font partie du chapitre II intitulé "Surveillance et Police des chemins vicinaux".

ART.12 - Les collègues des bourgmestre et échevins, les gardes champêtres et surtout les commissaires-voyers-chefs de district et les commissaires-voyers-chefs de district adjoints veillent à ce que les chemins soient entretenus en bon état; ils recherchent aussi s'il n'a pas été commis d'usurpations ou d'empiètements. Si la libre circulation est entravée, les autorités communales doivent rétablir immédiatement les lieux dans leur état primitif.

Les commissaires-voyers-chefs de district et les commissaires-voyers-chefs de district adjoints doivent veiller aussi à ce que les travaux à charge des particuliers, tels que l'élagage des arbres et des haies, soient exécutés aux époques fixées; ils apportent également une attention particulière à empêcher qu'on enlève les terres, gazons, pierres et autres matériaux appartenant aux chemins, et qu'on y creuse des excavations; enfin, tous les obstacles apportés à la circulation sont immédiatement dénoncés par eux aux administrations locales

qui sont chargées de prendre des mesures en conséquence.

ART.14 - Il est défendu de faire des ouvrages quelconques à une distance moindre de 4 mètres de la limite légale des chemins, avant d'en avoir obtenu l'autorisation du collège des bourgmestre et échevins. Ce collège, après avoir entendu le commissaire-voyer du district, prescrit au besoin, notamment pour les plantations, les mesures propres à sauvegarder les intérêts de la voirie.

L'alignement ne peut être donné à moins de 2 mètres de la limite des chemins pour les plantations de haute tige et à moins de 0,25m pour toutes clôtures de nature à empiéter sur le chemin ou à gêner ou entraver la circulation, telles que, par exemple,

Nous tenons à votre disposition, lors de nos réunions du groupe Sentiers qui se tiennent le premier jeudi de chaque mois à 20 h (sauf juillet et août) au Centre sportif et culturel de Maransart, l'intégralité des réglementations provinciales qui concernent les problèmes de voirie.

Monique DEKKERS, responsable du groupe SENTIERS

INFOS SENTIERS...INFOS SENTIERS...INFOS SENTIERS...INFOS SENTIERS...INFOS SENTIERS...

INFOS SENTIERS...INFOS SENTIERS...INFOS SENTIERS...INFOS SENTIERS...INFOS SENTIERS...

INFOS SENTIERS...INFOS SENTIERS...INFOS SENTIERS...INFOS SENTIERS...INFOS SENTIERS...

ENFIN ! EPURATION DES EAUX A PLANCENOIT

EN GUISE DE PREAMBULE

Mars 1990 voit la naissance de notre association. Le 19 mai, nous organisons notre première manifestation : expositions, promenades, visite des fontaines de l'entité, concours de dessins d'enfants et tout cela pour LA JOURNEE DE L'EAU.

C'est dire que les problèmes de l'eau, de sa pollution, de son épuration, la revendication d'un bon égouttage, de collecteurs pouvant amener les eaux usées à la station d'épuration de Rosières figureraient parmi nos soucis, nos revendications prioritaires.

LE PROBLEME

Le village de Plancenoit, depuis des années, est pourvu d'un réseau de collecteurs d'eaux usées se déversant dans la Lasne là où la rivière n'est encore qu'un bien maigre ruisseau. La production d'eaux usées s'amplifiant, il est impératif d'assainir la rivière.

DEUX SOLUTIONS

La première consisterait à attendre que le collecteur qui est actuellement placé de Renipont à la rue de la Gendarmerie, soit prolongé jusqu'à la rue du Village à Couture, puis jusqu'à Aywiers et enfin jusqu'aux étangs de Maransart... et de là vers l'entrée de Plancenoit.

Quand on sait le nombre d'années durant lesquelles le premier tronçon actuellement en cours d'achèvement a été attendu, l'important tronçon allant de Lasne centre aux étangs de Maransart ne sera pas mis en place demain. Ce tronçon permettra de recueillir les eaux de très nombreux quartiers.

Par contre, prolonger le collecteur vers Plancenoit risque d'être reporté aux calendes grecques car il devrait passer dans une zone très peu peuplée avant d'atteindre ce village.

C'est ainsi qu'a été envisagée la seconde solution.

Nous avons il y a un certain temps suggéré une station d'épuration par lagunage, mais notre proposition n'a pas été retenue.

La solution, considérée comme envisageable par l'I.B.W. (Intercommunale du Brabant Wallon) consiste à construire en contrebas de Plancenoit, le long de la Lasne, une station d'épuration de dimension modeste (pour 1500 équivalents habitants). Les crédits nécessaires sont actuellement ou, du moins, étaient récemment encore- disponibles.

A notre connaissance, personne ne réprovoque l'intention du projet consistant à dépolluer efficacement la Lasne, ni ne met en doute que l'IBW soit compétente pour le mener à bien.

Le projet a toutefois suscité des oppositions parfois véhémentes de la part de voisins du site retenu ainsi que de certaines associations, à cause de nuisances dont on peut craindre, si on ne met pas toute l'énergie qu'il faut pour les éliminer, qu'elles n'affectent gravement l'environnement.

LES NUISANCES

Certaines personnes, habitant à proximité de l'implantation projetée (rue du Bois Impérial), ont mené campagne contre le projet jugé dangereux et nauséabond. Nous avons été visiter des stations d'épuration équivalentes, à Beauvechain, Tubize et Dion-Valmont. Nous y avons mené notre enquête et interrogé les riverains. Nous pouvons déclarer que ce genre de station ne comporte pas de danger et que leur odeur n'est pas nauséabonde, tout en admettant que la vidange deux ou maximum trois fois l'an présente un inconvénient de courte durée.

En revanche, ce qu'il faut réellement craindre, si aucune mesure n'est prise pour y parer efficacement, ce sont trois choses : une variété de bruits persistants, une atteinte grave à l'esthétique paysagère et une chute de la valeur immobilière des maisons voisines.

Des bruits persistants

Les bruits qui sont à redouter ont été constatés par nous sur d'autres sites (vibrations de tôles, de capots de ventilateurs (?), vibrations de tuyaux dans leurs colliers et dans leurs supports).

Ils sont dus tantôt à la vétusté, tantôt à des négligences de montage. Ces bruits ne sont pas de grande amplitude mais ils sont insidieux, persistants, sujets à des variations périodiques.

A l'endroit où l'implantation est envisagée, de tels bruits seraient particulièrement gênants, compte tenu de la présence d'une maison à 35 mètres et de 4 autres en contre-haut. La station consistant en deux bassins de quelque 6m sur 10, en quelques tuyaux métalliques, moteur électrique et un petit bâtiment de service, se construirait le long de la Lasne, en un lieu relativement encaissé, propre à faire se réverbérer les bruits, jour et nuit.

Certes, si les bruits dont nous parlons peuvent être combattus par un entretien adéquat, il nous paraît plus sûr et plus radical, si on ne peut changer l'implantation, d'empêcher la propagation des bruits en ménageant autour de la station une levée de terre faisant office de mur antibruit.

Une atteinte grave à l'esthétique paysagère

L'endroit envisagé se situe, aux termes du plan de secteur, en "zone d'espace vert

d'intérêt paysager". Il s'agit donc, pour les autorités, de prendre des mesures telles que cette valeur esthétique soit préservée.

Et c'est bien nécessaire, car, si on n'y met le holà, le site sera immanquablement ravagé. En considérant même que le constructeur entourerait de grilles les bassins de décantation et cacherait les grilles à l'aide de haies, l'aspect géométrique de l'ensemble trancherait fâcheusement dans un paysage de tête de vallée agreste à la végétation et aux formes particulièrement harmonieuses.

L'implantation envisagée par l'IBW se situe en effet en bordure de la Lasne, rue du Bois Impérial, rue régulièrement parcourue par des groupes de promeneurs, souvent guidés. Il s'agit de la promenade officielle n° 5 décrite dans la brochure "Promenades à Lasne" éditée par l'Administration communale.

Chute de la valeur immobilière

Le dommage ne concerne pas seulement le propriétaire de la maison située en bordure de la Lasne, à moins de 35 m du terrain (pâture à moutons), il concerne aussi ceux des quatre maisons qui offrent des vues plongeantes sur le site. On comprend l'émoi de ces propriétaires qui se sont fort démenés pour tenter d'obtenir que l'IBW modifie son projet et le localise à quelque 300 m plus en aval.

LES SOLUTIONS ET LES RISQUES QUI Y SONT LIES

Déplacer les installations, les prévoir 300 m, ou plus, en aval, serait effectivement tentant. C'est, au dire de l'IBW elle-même, techniquement envisageable. Cela entraînerait toutefois un surcroît de dépenses que personne ne veut assumer (prolongation du collecteur de Plancenoit et aménagement d'un chemin carrossable). Nous n'entrerons pas ici dans la querelle sur le point de savoir combien de millions supplémentaires seraient à trouver, nous retiendrons seulement que pour l'instant ces millions sont introuvables.

Lasne Nature, au cours de l'enquête de commodo et incommodo a pris le risque de préconiser qu'on installe la station à l'endroit prévu à condition : qu'on s'ingénie à restituer au site son intérêt paysager, élimine efficacement le risque de nuisances sonores, qu'on camoufle le bâtiment technique en "bergerie", et pour le reste, que l'on fasse intervenir un architecte paysager.

La levée de terre jouerait non seulement un rôle antibruit mais briserait ainsi l'impression industrielle que donneraient les rectangles des bassins.

(suite page suivante)

PATIENTIA VINCERE TENEBRAS

Sous ce titre, dans notre numéro précédent, nous évoquions la patience nécessaire pour mettre en lumière diverses causes qui font qu'en dépit de la législation qui vise à aménager proprement le territoire, on voit parfois s'élever des bâtiments qui laissent l'observateur pantois.

Nous faisons état "des bruits persistants qui courent à propos de bâtiments qui sortent de terre sans qu'aucun permis de construire ait jamais été sollicité".

On nous a demandé, et c'est justice, de vérifier ces bruits. Nous avons dit aussi "Nous ne sommes pas des censeurs, ni des agents de police". Si nous parlons ici d'un certain cas récent, c'est que l'Administration Communale a déjà fait son métier en l'occurrence : le procès-verbal a été dressé à son initiative et non à la nôtre.

Une demande de permis de construire une villa sur la parcelle cadastrée 4e DIV, section D, n° 57c rue du Bois Héros a été récemment introduite. Comme le terrain est compris dans la zone couverte par l'arrêté de sauvegarde préalable au classement éventuel des sites voisins du Smohain, la demande a donné lieu à une enquête publique qui s'est terminée le 8 novembre.

Un délégué de Lasne Nature est allé consulter le dossier mis à l'enquête, et a d'ailleurs conclu qu'il n'y avait pas lieu que Lasne Nature formule des remarques quant au projet.

EPURATION DES EAUX A PLANCENOIT

(suite de la page 5)

Enfin, si la levée de terre était rehaussée par une végétation agréable au regard, l'esthétique des vues plongeantes qu'on prend sur le site serait restituée. Le risque que, en tant qu'association vouée à la défense de l'environnement, nous avons pris en remettant un tel avis, c'est d'approuver l'implantation proposée sans avoir la garantie que les autorités allaient nous emboîter le pas quant aux aménagements de nature à réduire les nuisances à un niveau acceptable. D'aucuns nous le reprochent. Nous espérons que l'avenir nous donnera raison.

RAISONS D'ESPERER

La commune de Lasne a donné au Bureau Capart (Agence Wallonne du Paysage et de l'Environnement) mission d'étudier l'aménagement des abords de la future station. Il est prévu des plantations adaptées au biotope local, y compris des saules têtards le long du chemin d'accès.

Il est pour nous encourageant de constater que les autorités communales partagent notre souci. Il nous reste à souhaiter que l'IBW fasse de même. Epurer la Lasne, c'est bien; le faire en n'agressant pas l'environnement, c'est parfait.

Et faisable...

Fernand DEBREYNE
Groupe URBANISME et PATRIMOINE

Quand il est allé sur le terrain, il a eu la surprise de constater que les murs de la villa atteignaient déjà une hauteur d'un bon mètre!!!

Qui donc ignore ou tient pour non avenu l'article 41 du Code Wallon qui, rappelons-le, débute par ces mots : "Nul ne peut, sans permis préalable, écrit et exprès du collègue des bourgmestre et échevins etc..."

A suivre.

F.D.

Avez-vous payé votre cotisation à "LASNE NATURE" ?
(montant libre - 300 F minimum)

001-2326233-55

A.S.B.L. LASNE NATURE

3, rue de Fichermont

1380 Lasne



Non, il ne s'agit pas du titre de votre futur feuilleton TV d'espionnage mais bien de travaux auxquels notre asbl LASNE NATURE s'est engagée à participer.

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire M. Robert COLLIGNON a chargé l'asbl ADESA (Action et Défense de l'Environnement de la Vallée de la Senne et de ses affluents) d'une mission très importante à la veille de la révision des Plans de Secteurs : réaliser l'inventaire des Zones d'Intérêt Paysager (Z.I.P) pour la Wallonie. Les associations de défense de l'environnement ainsi que le monde agricole ont répondu à l'appel de participation lancé par l'ADESA pour une expérience pilote en Brabant wallon.

QU'EST-CE QU'UNE ZONE D'INTERET PAYSAGER ?

Au plan de secteur, les teintes de fond traduisent les affectations du territoire en zones (d'habitat, rurale, industrielle, de parc, de plan d'eau, etc...) Les Z.I.P. sont symbolisées par des hachures en surimpression (sur les zones rurales uniquement, d'agriculture et forêts).

Le CWATUP (Code Wallon de l'Aménagement du Territoire et du Patrimoine) définit les Z.I.P. dans son art. 180 :

"Les zones d'intérêt paysager sont des zones soumises à certaines restrictions destinées à la sauvegarde ou à la formation du paysage. Dans ces zones peuvent être accomplis tous les actes et travaux correspondant à la destination donnée par la teinte de fond pour autant qu'ils ne mettent pas en péril la valeur esthétique du paysage".

QU'EST CE QU'UN BEAU PAYSAGE ?

Le mot "paysage" désigne des réalités différentes pour le géographe, le biologiste, le botaniste, l'ethnologue, l'urbaniste ou le promeneur. Nous sommes tous sensibles à la beauté d'un paysage, mais comment définir les critères du "beau" ?

Beaucoup de spécialistes se sont penchés sur le problème de l'évaluation paysagère, son analyse visuelle en tant que décor de qualité. Citons les méthodes WAGER (1987) pour l'Angleterre, DE VEER et BURROUGH (1978) pour la Hollande, NEURAY (1987) pour la Belgique. Toutes ont leurs caractéristiques et leurs limites (Documentation à la disposition des intéressés !) A côté des méthodes dites directes ou intuitives

(c'est-à-dire basées sur l'appréciation d'un groupe de personnes) et les méthodes indirectes ou déductives (basées sur la connaissance de la structure du paysage et des éléments qui le composent) il y a une méthode dite systématique (NOIRFALISE 1989) pour les paysages d'Europe. Elle complique encore les choses en tentant d'ajouter à l'évaluation purement esthétique d'un paysage, des critères d'évaluation écologique, environnementale et récréative.

N'oublions pas non plus que la notion de "beau" varie dans le temps et dans l'espace, qu'elle est relative et subjective.

Aujourd'hui, en Brabant wallon, comment allons-nous définir un beau paysage ?

A LA RECHERCHE D'UNE METHODOLOGIE PROPRE AU BRABANT WALLON

Après une première réunion de travail, les groupes sont repartis avec une carte au 10.000e de leur commune pour tenter de trouver une méthodologie efficace en parcourant le terrain. Une seconde réunion a permis de confronter les expériences des uns et des autres.

Certains ont vérifié les ZIP existant sur le Plan de Secteur. D'autres ont parcouru les lignes de crêtes à la recherche de points de vue sur de beaux paysages. Des promeneurs sont partis à la recherche des paysages à partir des sentiers et leur ont attribué une cotation.

D'autres encore ont tenté d'établir au préalable une liste des critères auxquels doit répondre un paysage de qualité. Un groupe a travaillé principalement par photos.

Comme on le voit, les approches sont multiples et il y aura encore du travail avant de trouver un consensus quant aux méthodes et critères qui seront retenus pour notre évaluation paysagère.

POUR CONCLURE CONCRETEMENT

Le Ministre a accordé un délai de 2 ans pour la réalisation de cette mission Z.I.P. LASNE NATURE organisera dans les mois à venir des promenades dans le cadre de notre participation à cette mission.

Votre collaboration à l'élaboration de "fiches d'analyse d'intérêt paysager" sera bienvenue.

Anne MARCHAND
Groupe URBANISME et PATRIMOINE

LE FERMIER BASE DE NOTRE VIE

(suite de nos précédents numéros)

L'agriculture est malade de ses pesticides, de son exploitation intensive et d'un endettement sans issue.

Avec le recul, on se rend compte que les agriculteurs, source de profits incalculables pour les grands trusts phyto-pharmaceutiques et autres fournisseurs de machines agricoles démesurées, ont été leurrés. Ils se sont fait avoir : dépossédés, trompés, rabaissés par des fonctionnaires et décideurs de toutes tendances, n'ayant eux-mêmes rarement ou jamais touché la terre

Cette terre qui, par des directives aveugles ou à courte échéance a été compactée, empoisonnée, stérilisée, pour la réduire à l'état de support, de matière inerte.



Le résultat navrant de cette politique pratiquée dans le monde entier, a donné des aliments insipides, dévitalisés, standardisés qui finalement, pour leur conservation, ont été traités ou irradiés. La quantité de cette production s'est faite au détriment de la qualité et on ne sait plus que faire du surplus. Et plutôt que de partager cet excédent, aussi peu satisfaisant soit-il, on préfère le détruire, sous le regard des caméras, de façon spectaculaire de préférence. La boucle est bouclée. Il y a un an déjà que LASNE NATURE a souhaité établir, via son bulletin, un lien avec les agriculteurs.

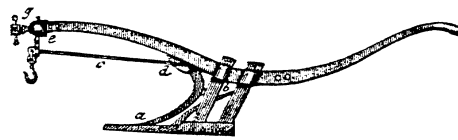
Car nous aimons le redire : le fermier est pour nous la personne la plus importante de la société puisque de lui dépend notre alimentation, base matérielle de notre existence. De plus, nous sommes conscients que le fer-

mier, le paysan, c'est-à-dire" celui du pays", celui qui connaît la terre sa raison de vivre, les méthodes ancestrales et les traditions, nous l'avons "dépayssé" du reste de la société, par notre aveuglement, notre souci du profit, notre manque d'intérêt, alors qu'il est à la base de notre vie.

Or, le fermier est avant tout courageux et, même s'il est souvent désabusé vis-à-vis du monde qui l'entoure, il existe encore heureusement des familles d'agriculteurs possédant l'amour et la fierté de leur métier, le respect de la terre, le souci de la qualité et du rendement proportionnel à leur savoir-faire.

Ainsi devons-nous encourager un esprit d'initiative qui serait à la base d'une nouvelle autonomie du fermier.

Puisqu'il est mis devant le fait accompli, c'est-à-dire réduire sa production et mettre ses terres en jachère, peut-être pourrait-il profiter de l'occasion pour s'essayer à un début d'agriculture biologique. Un champ de pommes de terre par exemple. Quand on sait que le prix payé au fermier pour la pomme de terre "traîtée" est ridiculement bas, il serait plus profitable de produire une pomme de terre de meilleure qualité à un prix plus élevé, vendue directement de la ferme au consommateur.



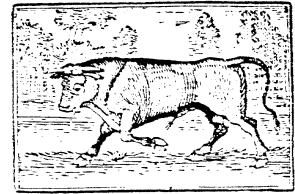
Ce consommateur, c'est-à-dire nous, les habitants de Lasne et environs.

Deux conditions devraient préalablement être remplies :

1. que le fermier s'engage à suivre les méthodes de l'agriculture biologique, tout en sachant qu'il ne pourra avoir la mention d'agrégation qu'après une durée de 2 ans avant l'ensemencement pour les cultures annuelles et 3 ans avant la récolte pour les cultures

perennes (continues).

2. que même pendant cette période de reconversion à la culture biologique, les consommateurs s'engagent à acheter ses produits pour autant qu'ils soient conformes à une norme raisonnable.



Il y aurait ainsi une sorte de convention entre le fermier et le consommateur, concernant le produit de culture choisi qu'il pourrait même réserver d'avance;

Pour rappel : l'Agriculture Biologique est "l'ensemble des pratiques culturelles mises en oeuvre en conformité avec un cahier des charges en vue de produire des aliments de qualité pour l'homme, tout en respectant de manière optimale les équilibres écologiques, c'est-à-dire sans mettre en péril, ni à court ni à long terme, ni les cultures ni les milieux de vie où elles se développent (sol et flore environnante, sous-sol, nappe aquifère,...)".

Les producteurs bio sont rassemblés au sein d'associations diverses telles que l'ASBLAB (ASBL des Agrobiologistes Belges), NATURE ET PROGRES BELGIQUE, l'APSA (Association des Professionnels pour une Saine Agriculture), Le CeWas (Centre Wallon pour une Agriculture Sociale). Les associations sont constituées selon le cas, de membres actifs (amateurs, producteurs professionnels et transformateurs) et de sympathisants (consommateurs).

Avant de s'engager dans la voie de l'Agriculture Biologique, il serait souhaitable que le fermier (tout autant que le futur consommateur sympathisant d'ailleurs) prenne contact avec le GRIAB (Groupement de Recherche et d'Information en Agriculture Biologique). Cette ASBL a pour objet de développer l'A.B. et ses filières amont et aval par la recherche, l'information et la vulgarisation. Sont membres, entre autres, les Facultés d'Agronomie de Gembloux, de Louvain-la-Neuve et de Bruxelles. Secrétariat: Rue St-Médard, 4 1370 JODOIGNE • TEL.: 010/81 40 50 D'autre part, le CRABE (Coopérative Rurale d'Agrobiologie du Brabant-Est) organise des cours avec l'aide de la Région Wallonne (même adresse que le GRIAB).

Reserve du Ru Milhoux

LASNE NATURE ENGAGE !

Dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle du Ru Milhoux, l'asbl LASNE NATURE recrute des personnes de bonne volonté, tous âges, hommes et femmes, qualifiées ou non.

En effet, l'association vient de recevoir l'autorisation d'ériger sur le terrain de la réserve, une cabane destinée à l'observation de la faune. Cette cabane sera construite en bois et elle couvrira au sol une surface de 10 mètres carrés. Elle s'intégrera harmonieusement dans le paysage.

Lors des deux premières journées de gestion d'octobre, nous avons continué les grands travaux de nettoyage, de fauchage, de coupe.

Cet été, la réserve était très calme et de nombreux animaux ont pu y nicher et s'y reproduire.

Outre la construction de la cabane, il reste beaucoup à faire. Il y a du travail pour tous. Toutes vos candidatures seront retenues. Les dates des prochaines journées de gestion sont :

SAMEDI 8 JANVIER • DIMANCHE 13 FEVRIER • SAMEDI 12 MARS.

Ah! Une dernière précision : vous comprendrez que vu les possibilités d'avenir énormes que réserve ce travail, vous n'obtiendrez pour toute rémunération qu'une reconnaissance éternelle de tous les habitants de la réserve... et un bol de potage pour le pique-nique du midi.

Téléphonez au 02/ 653 55 79 après 20h. la date que vous aurez choisie, étant entendu qu'une demi-journée de présence est également fort utile.



Le comité de rédaction de Lasne Nature serait heureux d'accueillir vos avis, opinions et suggestions.

SUCCES DES JOURNEES DU PATRIMOINE LES 11 ET 12 SEPTEMBRE

Première dans la commune de Lasne : le Cercle d'Histoire en collaboration avec Lasne Nature et l'ARC organisaient les circuits commentés de nos plus beaux sites: abbaye d'Aywiers, place Communale d'Ohain et son manoir, circuit des chapelles.

Beau résultat également, puisqu'au total près de 600 personnes réparties sur les 2 jours vinrent écouter les guides bénévoles qui se dépensèrent sans compter pour montrer à tous que notre commune est riche d'une longue histoire et d'un patrimoine naturel et immobilier de valeur. Tableaux explicatifs de l'ancienne soierie de Maransart, jardin de plantes médicinales et aquatiques de l'abbaye, concert d'orgue à l'église d'Ohain furent au programme pour ajouter une note originale à ces deux journées.

Pour ceux qui n'ont pu participer à ces activités, la brochure explicative reprenant notamment tous les itinéraires et la description d'un certain nombre de chapelles à visiter est encore disponible. Verser 40 F (frais de port compris) au compte 001-2841003-46 du Cercle d'Histoire de Lasne.

Une invitation à une belle promenade d'hiver.

Raymond BETZ, Cercle d'Histoire.

*Quelques vers
de Robert Burns
(Poète écossais du XVIIIe s.)*

*Chante encor, gente grive,
sur le rameau défeuillé,*

*Chante encor, gentil oiseau,
j'écoute tes accords,*

*Et, en son début de règne,
le vieil Hiver,*

Entendant tes airs joyeux,

Déride son front soucieux.



*Poème et dessin extraits du livre
"Journal Champêtre" de Edith Holden.*

UN SUJET BRULANT: LA CHASSE

Des lecteurs, des membres nous demandent pourquoi Lasne Nature ne donne pas son avis sur la chasse et particulièrement celle de faisans élevés en volière, sport qui se pratique à Lasne comme en beaucoup d'endroits.

Ces correspondants s'indignent de ce que l'on tire des animaux qui n'ont aucune expérience de la vie en liberté et de ce fait aucune chance de survie face aux chasseurs.

L'un d'eux écrit : *"Lasne Nature est un mouvement spontané du coeur et de la raison qui tente d'exprimer l'amour de la vie et qui l'a peut être rendu à ceux qui l'avaient perdu. Il risque d'apparaître comme une farce dérisoire s'il n'élève pas au moins une protestation contre ces pratiques surannées ..."*

La chasse est un sujet brûlant, et toutes les opinions se rencontrent chez les membres de Lasne Nature, comme ailleurs.

Nous demanderons, dans notre prochain numéro à un partisan et à un adversaire de la chasse de s'exprimer en toute liberté au sujet la chasse et de la gestion de la nature en ce domaine.

Nous savons déjà qu'une conciliation entre des points de vue différents et même opposés sera difficile, sinon impossible, mais nous espérons que de chaque côté on aura à coeur d'écouter les arguments de l'autre.

Faut-il aussi rappeler que ce qui nous rapproche, doit toujours avoir la priorité sur ce qui nous divise ?

NOS PROMENADES

ETOILES

Notre numéro de septembre était déjà bouclé quand nous avons entrepris la promenade du 20 août.

Le rendez-vous que nous avions cru manqué, avec Monsieur Koeckelenbergh et sa jeune collaboratrice Françoise Delplanck, était plus que réussi. Le ciel s'était miraculeusement dégagé. Au Grand Chemin, après un superbe coucher de soleil les étoiles sont apparues une à une: Vega, Altair, Deneb, etc...composant les constellations que nous tentions de reconnaître.

Dans deux télescopes puissants nous avons admiré Saturne et ses anneaux, Jupiter, une nébuleuse, un amas globulaire de la constellation de Hercule et quatre étoiles doubles. Pendant ce temps, quatre étoiles filaient vers le terre. Si vite que nous n'avons pu faire un voeu sinon celui de vous proposer une nouvelle soirée lors d'une autre saison. Merci à nos aimables initiateurs compétents et patients.

Merci aussi à notre dévoué membre Monsieur Schmidt qui avait emmené son ordinateur portable et grâce à un programme adéquat repérait étoiles et satellites artificiels.

CHAMPIGNONS

C'est bien connu, les cèpes de Bordeaux sont parmi les meilleurs.

Encore faut-il les trouver !

Le 16 Octobre, monsieur Yernaux, empêché de nous guider, délégua sa petite-fille pour éclairer notre recherche et nous aider à discerner le comestible du vénéneux. Nous pénétrâmes dans la forêt de Gaillemarde.

Silhouettes penchées, yeux scrutateurs et mains décidées eurent bientôt raison de quelques espèces bien connues des cueilleurs habitués : bolets, amanites vineuses, russules et surtout clitocybes améthyste, si bien nommées, emplissaient peu à peu les paniers. Pour ma part, la méfiance innée qui m'habite est telle que je me contentai du plaisir des yeux. N'était-ce pas une "nature vivante" d'automne qui nous était là offerte ? La Nature comme toujours magnifiait formes et couleurs. Plus heureux encore auront été les "parfaits connaisseurs". Après avoir admiré, ils auront pu humer le fumet de cuisson et enfin déguster.

OISEAUX DANS LE VENT

L'expression "Il fait un vent à décorner les boeufs" était on ne peut plus justifiée ce dimanche matin de novembre. Cela n'a pas empêché 17 promeneurs déterminés, de se trouver au rendez-vous et de partir à la découverte des oiseaux de saison.

Notre pérégrination nous mena d'un étang à l'autre. Nous longeâmes le ru Milhous dans la Réserve du même nom et poursuivîmes sous les résineux et les feuillus pour tenter d'apercevoir les espèces autochtones.

Ici les oreilles exercées ont entendu le roitelet, les mésanges, le troglodyte, l'accenteur mouche et le tarin des aulnes.

Là, le canard milouin et la foulque macroule, entre autres, se sont fait longuement admirer tandis qu'un vol important de canards colverts, cous tendus, luttèrent contre les rafales. Dans la prairie, 19 hérons impassibles semblaient statufiés.

Chacun s'en retourna donc content d'avoir pris un bon bol d'air pendant ces trois heures sans pluie.

Grand merci à Brigitte Chiwy et à Eric de Mevius, nos guides compétents.

Rédigé en coup de vent, pour rester dans l'ambiance, ce 14 en soirée.

M. M. LECHARLIER

COMMENT ATTEINDRE NOS RESPONSABLES:

Le président:

Yves DELAIN, au 633 38 16

Les vice-présidents:

Yves LIMAUGE, au 633 18 83 après 20 h 30

Michel SCHEYS, au 633 13 31 le lundi de 20 à 21 h 30

Secrétariat:

Didier GELUCK, au 633 30 24

Trésorerie:

Geneviève Van Acker, au 633 16 19

Groupe Sentiers:

Monique DEKKERS, au 633 11 28 après 20 h30

Paul LECHARLIER, au 633 15 87

Réserve du Ru Milhous:

Erik SEVERIN, au 653 55 79 après 20 h

Eau et pollutions:

Alain CHARLIER,
au 633 41 93 après 18 h

Urbanisme:

Anne MARCHAND, au 633 33 29

Promenades:

Marie-Madeleine LECHARLIER, au 633 15 87

Contacts avec les écoles:

Françoise TOBIE, au 633 35 03

Comité de rédaction:

Didier GELUCK, au 633 30 24

Nos délégués à la CCAT de Lasne sont:

Monique Dekkers et Anne Marchand.

LASNE NATURE:

3, rue de Fichermont
1380 Lasne